

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réser
au
Monite
belg



10055997

Tribunal de Commerce

07 AVR. 2010

CHARLEROI

Greffe

N° d'entreprise : 0433028982

Dénomination

(en entier) : **EURO ISOLATION**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Rue des Verreries 29 à 7170 Manage

Objet de l'acte : **Divers - mise en gage fond de commerce**

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 mars approuve à l'unanimité la convention suivante :

Messieurs Lories et Vecchio rachètent via leur société commune Gilo Invest Sprl les parts sociales de la Société Euro Isolation. Conformément à la législation article 629 et article 329 pour la SPRL, Euro Isolation donne son accord pour placer un gage sur fond de commerce à la banque qui finance l'opération afin de réaliser celle-ci. Ce gage sera effectif à la totalité du paiement des parts.

Cette mise en gage n'implique pas de modification de la liquidation ou de la solvabilité de Euro Isolation.

Pour acquérir 100% des parts de Euro Isolation, Gilo Invest Sprl obtiendra un crédit à la banque et du fond de participation. Une partie de fond propre sera également engagée.

Garanties : Nantissement des parts de Euro Isolation.

Donneur de gage : Euro Isolation avec inscription au fond de commerce en 1^{er} rang pour la banque qui accorde le crédit au moment de la cession des parts entre les différentes parties

Lambert Jacques
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/04/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature